

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE LIEUSAIN

Séance du 26 mars 2009

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administra tion	en exercice	qui ont pris part à la délibération
9	9	8

L'an deux mille neuf et le vingt-six à dix huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Théodose FABRIANO, Vice-Présidente,

Date de la convocation :
10.03.2009

Date d'affichage :

Présents : Mesdames AUTOR, BERARD, DE SAINT ROMAIN, DUCLAU, EGIDO, FABRIANO, PINEAU, Monsieur BORDERIES

Absent excusé : Monsieur BISSON

Secrétaire de séance : Madame AUTOR

Objet de la délibération

Adoption du compte administratif
de l'exercice 2008

Rapporteur : Théodose FABRIANO

N° 02.2009

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-31, L1612-11 à L1612-14 et R2342-11 à R2342-12,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la nomenclature budgétaire M14,

Vu le budget primitif 2008 adopté le 28 Février 2008,

Vu la décision modificative n°1 adoptée le 16 Octobre 2008,

Vu Le compte de gestion 2008 ;

Considérant la présentation du budget primitif de l'exercice 2008, du budget supplémentaire de 2008 et la décision modificative qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant l'arrêt des comptes du Centre Communal d'Action Sociale au 31 décembre 2008,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Article 1 : donne acte de la présentation faite du compte administratif 2008 lequel peut se résumer comme suit :

	Mandats	Titres	Solde
Fonctionnement	171.689,60 €	176.126,03 €	+ 4.436,43 €
Investissement	1.531,72€	1.509,60 €	-22,12 €
Excédent de fonc. 2007		65.189,02 €	+ 65.189,02 €
Excédent de fonc. 2007		7.620,21 €	+ 7.620,21 €
Total Fonctionnement	171.689,60 €	241.315,05 €	+ 69.625,45€
Total Investissement	1.531,72 €	9.129.81 €	+ 7.598,09 €

Article 2 : constate par la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion dressé par le Receveur relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Article 3 : vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Président :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

Pour extrait conforme,
Lieuxaint, le 27 mars 2009

Michel BISSON
Président du CCAS